

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 16 JUIN 2016

Procès-verbal n° 06-2016

L'an deux mille seize, le seize juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN

Etaient représentés : Marie VIALLET (donne procuration à Jean-Marie MARTIN)
Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jean-Paul LAURENT)

Absents : Christian PETRAZ - Stéphanie MASSE - Corine FALCOZ - Stéphanie FEUTRIER - Gérard VUILLERMET

Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

1- Adhésion de la Commune de Valloire à l'établissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73) – Désignation des délégués communaux à l'assemblée spéciale de l'EPFL 73

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de demander l'adhésion de la Commune de Valloire à l'établissement public foncier local de la Savoie
- d'approuver les statuts de l'établissement public foncier local de la Savoie annexés à la présente délibération
- d'accepter sur le territoire de la Commune de Valloire, la mise en place de la taxe spéciale d'équipement
- de désigner à l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier local de la Savoie, les délégués communaux suivants :
 - Délégué titulaire : Marie Viallet
 - Délégué suppléant : Jean-Pierre Rougeaux

2- Convention d'objectifs avec le Snow ski club et l'association d'éducation populaire de Valloire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-Ski-Club et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- par 9 voix pour et 1 abstention (Elisabeth DAMS – Présidente de l'A.E.P. ne prenant part ni aux discussions ni au vote) d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'A.E.P. et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3- Règlement du cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le règlement municipal du cimetière.

4- Tarifs des concessions du cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'arrêter, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs des concessions du cimetière ainsi qu'il suit :

❖ Concessions pleine terre :

- 2 m² pour 15 ans : 200 € et pour 30 ans : 300 €
- 4 m² pour 15 ans : 400 € et pour 30 ans : 600 €

❖ Concession cases colombarium :

- 400 € la case pour une durée de 30 ans.

❖ Achat caveau pour une durée de 30 ans:

- Trois places, 2300 € et location terrain, 300 € soit un total de 2600 €
- Six places, 2 600 € et location terrain, 600 € soit un total de 3 200 €

5- Convention de mise à disposition d'un fonds d'amorçage avec l'association des communes forestières de Savoie pour la réalisation de coupes de bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour ses coupes de bois sur les parcelles 17, 19 et 21 pour un volume martelé d'environ 1 030 m³ , dont une copie de la fiche d'assiette de coupe fournie par l'Office National des Forêts est jointe à la présente demande, pour un montant de 30 100 €,
- de s'engager à respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la Commune de Valloire et l'Association des Communes forestières de Savoie,
- de s'engager à rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
 - le remboursement se fait en une fois,
 - il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.
 - la durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à huit mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune,
- de charger Monsieur le maire de signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention.

6- Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour le programme 2016 de travaux en forêt communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- de solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation de ces travaux,
- de demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Marie VIALLET est présente à partir de cette délibération et n'est donc plus représentée.

7- Église de Valloire – Travaux de réfection de la toiture et de mise en sécurité – Demande de subventions auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental de la Savoie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement des travaux de réfection de la toiture de l'église, ainsi que sa mise en sécurité, pour un montant de 13 528 € HT,
- de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) et du Conseil Départemental de la Savoie,
- de demander par anticipation la réalisation des travaux de mise en sécurité de la toiture principale.

8- Acceptation d'un don de l'association des parents d'élèves (APEL) de Valloire à la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le don de l'APEL d'un montant de 2 686.27 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune les documents nécessaires à cette acceptation,
- d'affecter ce don à amélioration de la vie des enfants à l'école maternelle et primaire : rénovation de la cour, plantations d'arbres dans la cour, achat de jeux extérieurs, achat de matériel informatique.

9- Convention de partenariat sportif avec Maud Gobert pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec Maud GOBERT pour l'année 2016
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016.

10- Gratification financière à de jeunes sportifs dans le cadre de leurs résultats de l'hiver 2015/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une récompense à ces jeunes sportifs comme suit :
 - Théo LOPEZ : 500 €
 - Baptiste SYLVESTRE : 500 €
 - Noé PETIT : 300 €
 - Benoît NORAZ : 150 €
- de préciser que ces crédits sont inscrits au budget primitif de la Commune au compte 6232.

11- Convention de délégation de service public avec la SEM Valloire – Avenant n° 5 de régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la régularisation de l'avenant N° 5 à la Convention de Délégation de Service Public des Remontées Mécaniques et du Domaine Skiable avec la SEM Valloire, et autorise Monsieur le Maire, à signer celui-ci, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

12- Convention de gardiennage de l'Église de Valloire pour l'été 2016 Commune de Valloire / Fondation pour l'action culturelle en montagne (FACIM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention de gardiennage été 2016 à intervenir avec la FACIM à raison de 18 h par semaine, avec une aide financière d'un montant de 800 euros versée par la FACIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

13- Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

14- Demande de classement en station classée de tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le dossier de demande de classement de la Commune de Valloire en station classée de tourisme, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le classement de la Commune de Valloire en station classée de tourisme.

15- Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

La Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté par le comité de pilotage institué pour la révision du PDIPR, et d'engager la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement à la commune par le Département.

Christian PETRAZ est présent à partir de cette délibération.

16- Tarif de location de l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire de Valloire

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le montant de loyer mensuel pour l'appartement situé dans le bâtiment du groupe scolaire à la somme de 500 €, charges comprises, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

17- Subvention au tennis-club de Valloire pour 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer au Tennis club de Valloire une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2016,
- précise que ce montant est prévisionnel et pourra éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de cette subvention,
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 au compte 65748.

18- Délégation donnée par le Conseil Municipal en matière de marchés publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 70 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. La délégation accordée au Maire à ce titre par délibération du 2 avril 2014 est abrogée.
- d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2009 relative à la mise en place d'un guide interne pour la passation des marchés à procédure adaptée.

19- Modification n° 16 du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'engager la procédure de modification simplifiée du POS n°16, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à cette modification du POS.

20- Zac des Charbonnières – Accord de principe pour le transfert dans le domaine public communal de la voirie privée de la copropriété Les Chalets de la Vallée d'Or

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'émettre un accord de principe sur le transfert des voies privées ouvertes à la circulation publique, propriété de la copropriété les Chalets de la Vallée d'Or, dans le domaine public communal sous réserve de l'approbation ultérieure d'une convention définissant les modalités dudit transfert et après la réalisation de l'enquête publique réglementaire.

21- Chemin rural des Granges – Désaffectation et aliénation après enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la désaffectation d'une partie du chemin rural dit des Granges au Point Rogerel, d'une contenance de 29 m², à Monsieur Truchet Armand.
- de fixer le prix de vente dudit chemin à quarante euros (40 €) le mètre carré soit un prix total de cession de onze soixante euros (1160 €).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, compris l'acte de transfert de propriété dont les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur à l'instar d'une part, des frais de publication et d'autre part, des frais d'honoraires du commissaire-enquêteur relatifs à l'enquête publique diligentée, sommes facturées séparément de la vente et devant être réglées au comptable public de la collectivité dès réception des titres de recettes émis par la Commune de Valloire.

22- Promesse synallagmatique d'échange Commune de Valloire / Union Nationale des Centres Sportifs en plein air (UCPA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la promesse synallagmatique d'échange à intervenir avec l'UCPA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour arrêter les conditions non déterminantes de cette promesse synallagmatique d'échange, notamment les diverses dates à renseigner dans ce document.

23- Bail emphytéotique administratif Commune de Valloire / Sci l'Alp de Zélie relatif au bâtiment l'Alp de Zélie (Bar-Restaurant)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver le bail emphytéotique administratif à intervenir avec la SCI l'Alp de Zélie et d'autoriser Monsieur Christian Pétraz, Maire-Adjoint à le signer, Monsieur le Maire intervenant à l'acte pour le recevoir et l'authentifier en vue de sa publication au fichier immobilier conformément à l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

24- Acquisition foncière aux Verneys

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'acquérir la parcelle non bâtie cadastrée section J n° 1270 lieudit « les Glaires », propriété de madame Lucienne Guillaud moyennant le prix de 1155 €, hors frais d'acte à la charge de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

25- Échange de terrains Commune de Valloire / Monsieur SAVOYE Adrien

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de régler par une délibération unique, les deux affaires foncières actées par délibération du Conseil Municipal des 9 novembre 2010 et 14 décembre 2010 et d'approuver par conséquence, les cessions et acquisitions de parcelles précisées ci-dessus entre la Commune de Valloire et Monsieur Savoye sans y inclure la parcelle cadastrée J 658 p, moyennant le versement d'une soulte au profit de ce dernier d'un montant de trois mille trois cent quarante euros (3340 €), les frais d'acte afférents étant à la charge de la Commune.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de transfert de propriété à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- d'abroger les délibérations du Conseil Municipal sus-évoquées.

26- Acquisition de terrains Commune de Valloire / M. et Mme SAVOYE Adrien

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'acquérir la parcelle cadastrée section J n° 658 p, propriété de Monsieur et Madame Savoye Adrien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

27- Tableau des effectifs – Création d'un poste d'agent de maîtrise

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de maîtrise, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 16 juin 2016
à 21 heures 30.